

**ORIGINAL : FRANÇAIS**

**COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE  
COMMISSION D'ÉTHIQUE**

**DÉCISION portant recommandation de maintien d'une mesure provisoire  
N° D/04/08**

CAS N° 4/2008

Monsieur Kun-Hee Lee, Membre du CIO,  
Domicilié à Séoul, République de Corée

FAITS :

Lors de sa réunion du 2 août 2008 à Pékin, suivant les recommandations de la commission d'éthique, la commission exécutive du CIO a constaté que M. Kun-Hee Lee, membre du CIO, avait, par lettre adressée au président du CIO en date du 16 juillet 2008, « renoncé à agir en tant que membre du CIO jusqu'à ce que la procédure judiciaire en cours (et toute ordonnance d'une instance supérieure) soit définitivement close » et en conséquence a pris acte du retrait volontaire de M. Kun-Hee Lee des droits, prérogatives et fonctions attachés à sa qualité de membre du CIO jusqu'à ce que la procédure judiciaire soit close.

Par décision du 10 octobre 2008, la cour d'appel de Séoul a confirmé la décision de la cour centrale de Séoul du 16 juillet 2008, laquelle avait condamné M. Kun-Hee Lee pour évasion fiscale, à 3 ans d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 110 milliards de wons coréens.

M. Kun-Hee Lee a décidé de ne pas faire de recours devant la cour suprême. Néanmoins le Ministère public a formé un recours devant la cour suprême de Corée estimant qu'il y avait une erreur juridique concernant les autres chefs d'inculpation notamment les différentes formes d'abus de confiance. La décision de la cour d'appel de Séoul n'est donc pas définitive.

AVIS :

La commission d'éthique constate que la décision de la cour d'appel de Séoul n'est pas définitive. En conséquence et en application de sa jurisprudence constante lorsqu'une décision de justice n'est pas définitive, elle recommande à la commission exécutive du CIO de maintenir le statu quo dans l'attente de la décision définitive.

DÉCISION :

La commission d'éthique, après en avoir délibéré conformément à son Statut, recommande à la commission exécutive de maintenir la mesure provisoire prise le 2 août 2008.

Fait à Lausanne, le 17 novembre 2008

Pour le Président,  
Pâquerette Girard Zappelli  
Secrétaire de la commission d'éthique